

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 9 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Séance ordinaire du 9 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le 9 février à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	E	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	P	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	E	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	E
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	E	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Secrétaire de séance : Mr Passié Daniel

L'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022
- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de 3 bâtiments (délibération n°2023-02-01)
- Maîtrise d'œuvre pour une mission de permis de construire (délibération n° 2023-02-02)
- Marché épicerie et logement – Avenant 2 : lot 4 Menuiseries extérieures (délibération n°2023-02-03)
- Marché épicerie et logement – Rallongement des délais (délibération n° 2023-02-04)
- Toiture église de Cercles- Demande de devis (délibération n° 2023-02-05)
- Fonds vert – modernisation du parc d'éclairage public (délibération n° 2023-02-06)
- Fonds vert – Rénovation de 3 bâtiments public (délibération n°2023-02-07)
- Fonds vert – Rénovation de logements (délibération n° 2023-02-08)
- Remboursement prêt relais assainissement collectif (délibération n° 2023-02-09)

- Subvention – comité des fêtes (délibération n° 2023-02-10)
- Amicale laïque – Prise en charge du transport des sorties piscine et poney (délibération n°2023-02-11)
- Remboursement de frais à un locataire (délibération n° 2023-02-12)
- Ménage des parties communes de la maison médicale (délibération n° 2023-02-13)
- Territoire zéro chômeur de longue durée
- Meac
- Droit de préemption sur une parcelle
- Info électricité
- 8 Mai
- Demande d'emplacement beauty truck
- Questions diverses

1) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022

Il est procédé à la lecture et à l'adoption du dernier compte rendu.

2) Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de 3 bâtiments (délibération n° 2023-02-01)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 novembre 2022 (n° 2022-11-04) dernier portant une autorisation de lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet cité en objet dont l'enveloppe financière estimative s'élève à 107.100,00 € HT

Trois cabinets ont été consultés :

- Besson Bolze : offre reçue
- Energio : offre reçue
- Lamothe Karinne : offre non reçue

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- CHOISIT le cabinet d'architecte Besson Bolze, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de 3 bâtiments pour un montant d'honoraires correspondant à 15 % du montant HT des travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission.
- DIT que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune.

3) Maîtrise d'œuvre pour une mission de permis de construire. Salle de l'ancien conseil municipal et accueil périscolaire de Cercles (délibération n° 2023-02-02)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 novembre 2022 (n°2022-11-05) dernier portant une autorisation de lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour une mission de permis de construire pour un projet de logement.

Trois cabinets ont été consultés :

- Besson Bolze : offre reçue
- Chrétien : courrier reçu
- BVMO Maîtrise d'œuvre : offre non reçue

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- CHOISIT le cabinet d'architecte Besson Bolze, pour une mission de permis de construire pour un montant de 5.000 € HT (6.000 € TTC).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission.
- DIT que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune.

4) Marché épicerie et logement – Avenant 2 : lot 4 Menuiseries extérieures (délibération n°2023-02-03)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre un avenant pour le lot 4 : menuiseries extérieures afin de tenir compte de la réglementation. En effet, il est obligatoire d'installer des garde-corps pour les trois fenêtres du logement du fait que les allèges des fenêtres sont trop basses.

Le montant de l'avenant correspondant à la fourniture et la pose de barres d'appui pour 3 fenêtres est de 875,01 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de conclure l'avenant suivant :

Lot 4 : Menuiseries extérieures

Attributaire : entreprise Lafaye Batiment

Marché initial signé le 14 mars 2022, transmis préfecture le 15 mars 2022 : 40.932,80 € HT

Avenant 1 : le 18 mai 2022 : 45.460,00 €HT

Nouveau montant du marché : 45.460,00 € HT + 875,01 € HT = 46.335,01 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires.

5) Marché épicerie et logement – Avenant pour rallongement des délais (délibération n° 2023-02-04)

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux cité en objet prévoyait un délai d'exécution de 10 mois de travaux. Les ordres de service ont débuté le 23 mars 2022 et se terminaient le 23 janvier 2023.

Il indique que l'article 19.2.2 du CCAG indique que la prolongation peut être justifiée par avenant dans le cas d'une rencontre de difficultés imprévues au cours du chantier.

La plupart des entreprises ont rencontré des problèmes d'approvisionnement ce qui explique le rallongement du délai qui semble difficile d'imputer aux entreprises.

Aussi il propose un avenant afin de prolonger le délai d'exécution de 3 mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la proposition de prolongation des délais d'exécution.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'ensemble des entreprises un avenant de rallongement.

6) Toiture église de Cercles – Demande de devis (délibération n° 2023-02-05)

Madame la Maire déléguée de Cercles et Monsieur Emmanuel Bertaud Du Chazaud, conseiller municipal nous indiquent avoir relevé plusieurs points nécessitant des travaux sur la toiture de l'église :

- Présence de mousse sur le versant nord/nord-est de la toiture : un démoussage permettrait de préserver les tuiles. La mousse entretient l'humidité ce qui est préjudiciable.
- Présence d'un noisetier sur la toiture : il faudrait pouvoir l'enlever en retirant les pierres et rejointoyer par la suite ces dernières.

De plus, ils signalent un stockage derrière l'église. Ils préconisent de vérifier ce qui est utile pour jeter ce qui ne l'est pas. Ils précisent qu'un autre lieu d'entrepôt serait préférable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter des devis pour la réalisation des travaux précédemment évoqués.
- Indique que les entreprises locales doivent être consultées en priorité.
- Autorise Monsieur le Maire à engager des démarches dans ce sens.

De plus un courrier sera envoyé à l'architecte en chef des monuments historiques pour avis sur le beffroi.

7) Fonds vert – Modernisation du parc d'éclairage public (délibération n° 2023-02-06)

Monsieur le Maire indique que le fonds vert est un nouveau fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Ce fonds a pour objectif de permettre aux collectivités d'amorcer leur transition.

Il est doté d'une enveloppe de 2 Md€ en 2023.

Il a un triple objectif :

- Renforcer la performance environnementale
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer le cadre de vie.

L'axe : **Renforcer la performance environnementale** permet de subventionner des investissements favorisant la décarbonisation et les économies d'énergie.

Trois mesures sont prévues et notamment l'aide à la **modernisation de l'éclairage public**.

Il vise à accélérer la rénovation de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie, alléger la facture.

Monsieur le maire rappelle la convention signée avec le SDE 24 en 2022 afin de moderniser le parc d'éclairage public.

Etat des lieux du parc d'éclairage public de la commune :

- 7 armoires dont 1 vétuste
- 91 supports dont 11 vétustes
- 106 point lumineux dont 18 vétustes.

La convention porte sur le renouvellement sur 3 ans des points vétustes.

L'estimation des travaux est de 36.400 € TTC dont 10.617 € à la charge du SDE 24.

Considérant le reste à charge pour la commune à savoir 19.717 € il est proposé de solliciter une subvention auprès du fonds vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le fonds soit en mandatant le SDE 24 selon le retour des instructions de ce syndicat ou en invitant la commune à déposer un dossier de demande de subvention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

8) Fonds vert – Rénovation de 3 bâtiments publics (délibération n° 2023-02-07)

Monsieur le Maire indique que le fonds vert est doté de 2 milliards d'euros en 2023 de l'Etat.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires aussi appelé « Fonds vert », a été annoncé le 27 août 2022 par la Première Ministre Élisabeth Borne. Le dispositif est destiné à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique, et à améliorer leur cadre de vie.

Voici les 3 axes :

– **de performance environnementale** : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le tri et la valorisation énergétique des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public ;

– **d'adaptation des territoires au changement climatique** : pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels en métropole et en outre-mer (feux de forêt, inondations, risques cycloniques, etc.) ;

– **d'amélioration du cadre de vie** : pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités, covoiturage, etc.) et en matière foncière (renouvellement des friches, etc.). Le fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires, à hauteur de 150 M€.

L'axe : **Renforcer la performance environnementale** permet de subventionner des investissements favorisant la décarbonisation et les économies d'énergie.

Trois mesures sont prévues et notamment la **rénovation énergétique des bâtiments publics locaux** (Incluant les bâtiments sportifs) de manière à générer au moins 40 % d'économies d'énergie par rapport à 2010 tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ce volet inclut l'élimination des énergies fossiles (sortie du fioul ou du gaz) et le développement des énergies propres.

Monsieur le Maire souhaite solliciter un aide pour trois bâtiments publics :

Bâtiment	Coût HT
Ecole	
Isolation par l'intérieur de la partie ancienne	12.700,00 €
Remplacement des menuiseries simple vitrage	10.000,00 €
Eclairage LED	3.800,00 €
Chaudière à gaz à condensation	7.700,00 €
Ventilation mécanique dans les salles de classes	6.300,00 €
Total HT	40.500,00 €
Salle des fêtes de Cercles	
Remplacement des menuiseries	4.600,00 €
Remplacement des portes	13.700,00 €
Total HT	18.300,00 €
Espace de coworking	
Isolation des murs par l'intérieur	14.600,00 €
Isolation des combles	6.300,00 €
Remplacement des menuiseries en simple vitrage	11.100,00 €
Poêle à bois granulés	6.000,00 €
Ventilation simple flux	6.000,00 €
Eclairage LED	4.300,00 €
Total HT	48.300,00 €
Total général HT	107.100,00 €
Maitrise d'œuvre	12.852,00 €

Pour financer le montant de ces rénovations, monsieur le maire propose de solliciter le fonds vert.

Une actualisation sera demandée au bureau d'études Energio car ces sommes datent de 2021 et demandent à être révisées.

Pour rappel une aide DETR a été obtenue en 2022 : 30 % de 107.100 € soit 32.130,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Fonds Vert pour les projets présentés et le charge d'obtenir une révision du montant des travaux.

9) Fonds vert – Renovation de logements (délibération n° 2023-02-08)

Monsieur le Maire indique que le fonds vert est doté de 2 milliards d'euros en 2023 par l'Etat.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires aussi appelé « Fonds vert », a été annoncé le 27 août 2022 par la Première Ministre Élisabeth Borne. Le dispositif est destiné à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique, et à améliorer leur cadre de vie.

Voici les 3 axes

- **de performance environnementale** : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le tri et la valorisation énergétique des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public ;
- **d'adaptation des territoires au changement climatique** : pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels en métropole et en outre-mer (feux de forêt, inondations, risques cycloniques, etc.) ;
- **d'amélioration du cadre de vie** : pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité

(accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités, covoiturage, etc.) et en matière foncière (renouvellement des friches, etc.). Le fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires, à hauteur de 150 M€.

L'axe : **Renforcer la performance environnementale** permet de subventionner des investissements favorisant la décarbonisation et les économies d'énergie.

Trois mesures sont prévues et **notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux** (Incluant les bâtiments sportifs) de manière à générer au moins 40 % d'économies d'énergie par rapport à 2010 tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ce volet inclut l'élimination des énergies fossiles (sortie du fioul ou du gaz) et le développement des énergies propres.

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée dans une démarche environnementale de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Elle a sollicité le SDE24 pour la réalisation d'audits énergétiques portant sur trois logements et un diagnostic réalisé par le SDE24.

Les audits ont été réalisés par le bureau d'études Energio.

Les bâtiments concernés sont

- Logement social
- L'ancien presbytère
- La maison gothique
- Le logement de l'ancienne école.

Plusieurs scénarios de rénovation ont été présentés et voici la synthèse des choix retenus :

Bâtiment	Coût HT
Logement social	
Isolation thermique intérieure	13.400,00 €
Remplacement des menuiseries	4.300,00 €
Poêle à granulés	4.200,00 €
LED	400,00 €
Maîtrise d'œuvre (15 %)	3.285,00 €
Total HT	25.585,00 €
Maison gothique	
Isolation thermique intérieure	14.600,00 €
Remplacement des menuiseries simple vitrage	3.500,00 €
Remplacement des menuiseries double vitrage	6.300,00 €
Poêle à granulés	4.200,00 €
Ventilation simple flux	3.000,00 €
LED	300,00 €
Maîtrise d'œuvre	4.785,00 €
Total HT	36.685,00 €
Ancien presbytère	
Isolation thermique intérieure	10.500,00 €
Isolation du plancher bas en sous face	9.900,00 €
Isolation du plancher des combles	3.000,00 €
Remplacement des menuiseries et portes	10.100,00 €
Poêle à bois	3.700,00 €
VMC simple flux	3.000,00 €
Ballon ECS	2.000,00 €
LED	400,00 €
Maîtrise d'œuvre	6.390,00 €

Total HT	48.990,00 €
Logement école de Cercles	
Evacuation des isolants	1.288,00 €
Ajout isolation thermique par l'intérieur des murs extérieurs	10.885,00 €
Ajout d'une isolation thermique par l'intérieur	2.717,00 €
Remplacement de 6 fenêtres	6.203,00 €
Remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur	11.701,66 €
Maîtrise d'œuvre	4.919,20 €
Total HT	37.713,86 €
Total général HT des travaux	129.594,66 €
Total général HT Maîtrise d'œuvre	19.379,20 €
Total général HT (travaux + maîtrise d'œuvre)	148.973,86 €

Afin de permettre de financer ces rénovations, monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds vert avec le plan de financement suivant :
Montant des travaux + maîtrise d'œuvre : 148.973,86 € HT

Subventions :

- Fonds vert : 80 % : 119.179,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds Vert pour logements proposés.

10) Remboursement prêt relais assainissement collectif (délibération n° 2023-02-09)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-10-02 en date du 12 octobre 2022 concernant la réalisation d'un prêt relais d'un montant de 51.100 € sur une durée de 1 an.

Ce prêt était destiné à attendre le versement d'une subvention du département d'un montant de 51.100 €

Considérant le versement de cette dernière le 12 décembre 2022, il est proposé de rembourser ce prêt par anticipation en ouvrant les crédits nécessaires au budget annexe assainissement collectif avant le vote de ce dernier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise l'ouverture des crédits nécessaires au compte 1641 avant le vote du BP assainissement collectif 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

11) Subvention – comité des fêtes (délibération n°2023-02-10)

Monsieur le Maire indique que la commune apporte son soutien financier à des associations pour les aider :

- à pérenniser et développer leurs activités,
- à mener des projets,
- mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers présentés en tenant compte des activités proposées.

Il présente le projet du comité des fêtes. Cette association sollicite une subvention dans le cadre du retour de la fête communale le 13 et 14 mai prochain. Le but est surtout d'aider à financer un feu d'artifice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Propose d'attribuer une subvention de 1.500 € au comité des fêtes au titre de l'année 2023.
- Invite Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires du budget primitif 2023.

Il est précisé qu'il serait préférable que le feu d'artifice soit lancé depuis les tourbières.

12) Amicale laïque – Prise en charge du transport des sorties piscine et poney (délibération n° 2023-02-11)

Monsieur le Maire rappelle que le 19 décembre dernier la décision d'un soutien financier à l'amicale laïque avait été différée au motif qu'un budget prévisionnel chiffré des activités devait être produit.

Il est donné lecture du courrier adressé par l'amicale laïque listant les activités ainsi que les couts.

Considérant les sommes allouées par la communauté de communes et après discussion, analyse,

Le Conseil Municipal :

- Décide de financer, au titre de l'année 2023, les sorties « piscine et poney » à hauteur de la somme maximum de 2.200 €.
- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures concernées.

13) Remboursement de frais à un locataire (délibération n° 2023-02-12)

Monsieur le Maire indique qu'un locataire domicilié au 5 rue du troubadour sollicite le remboursement des frais qu'il a engagés afin de raccorder son appartement au réseau téléphonique.

Le montant de cette prestation facturé par Orange est de 119 €.

Monsieur le Maire indique qu'équiper un logement d'un accès aux technologies de l'information et de la communication ne constitue pas une obligation du bailleur. Le bailleur est libre d'accepter ou pas de prendre en charge la demande du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de rembourser ce locataire.

14) Ménage des parties communes de la maison médicale (délibération n° 2023-02-13)

Maison médicale- Ménage des parties communes.

Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage des parties communes de la maison médicale est assuré par la commune à raison de 2 heures par semaine. Le nouveau locataire du pôle de kinésithérapie souhaite que le nombre d'heures soit augmenté et porté à 5 h/semaine. De plus, il souhaite que le ménage soit réalisé chaque soir à partir de 19 h 00 car le matin les sols n'ont pas le temps de sécher.

Considérant que la commune ne dispose pas de personnel en interne pour réaliser cette tâche, et que le locataire dispose d'une femme de ménage disposée à effectuer cette tâche, il est proposé qu'il se charge de la rémunérer et de se faire rembourser auprès des autres locataires au prorata des surfaces louées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur Sala d'assurer le nettoyage des parties communes et de convenir d'un remboursement auprès des autres locataires.
- Indique que la commune rédigera des avenants afin de retirer le ménage des parties communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

15) Territoire zéro chômeur de longue durée

Réunion du Conseil Municipal le jeudi 23 février 2023 à priori à 19 h 00 avec l'association PREVER (Mme Delpy, Présidente de l'association et Mr Capmarty, chef de projet) pour présenter le projet TZCLD.

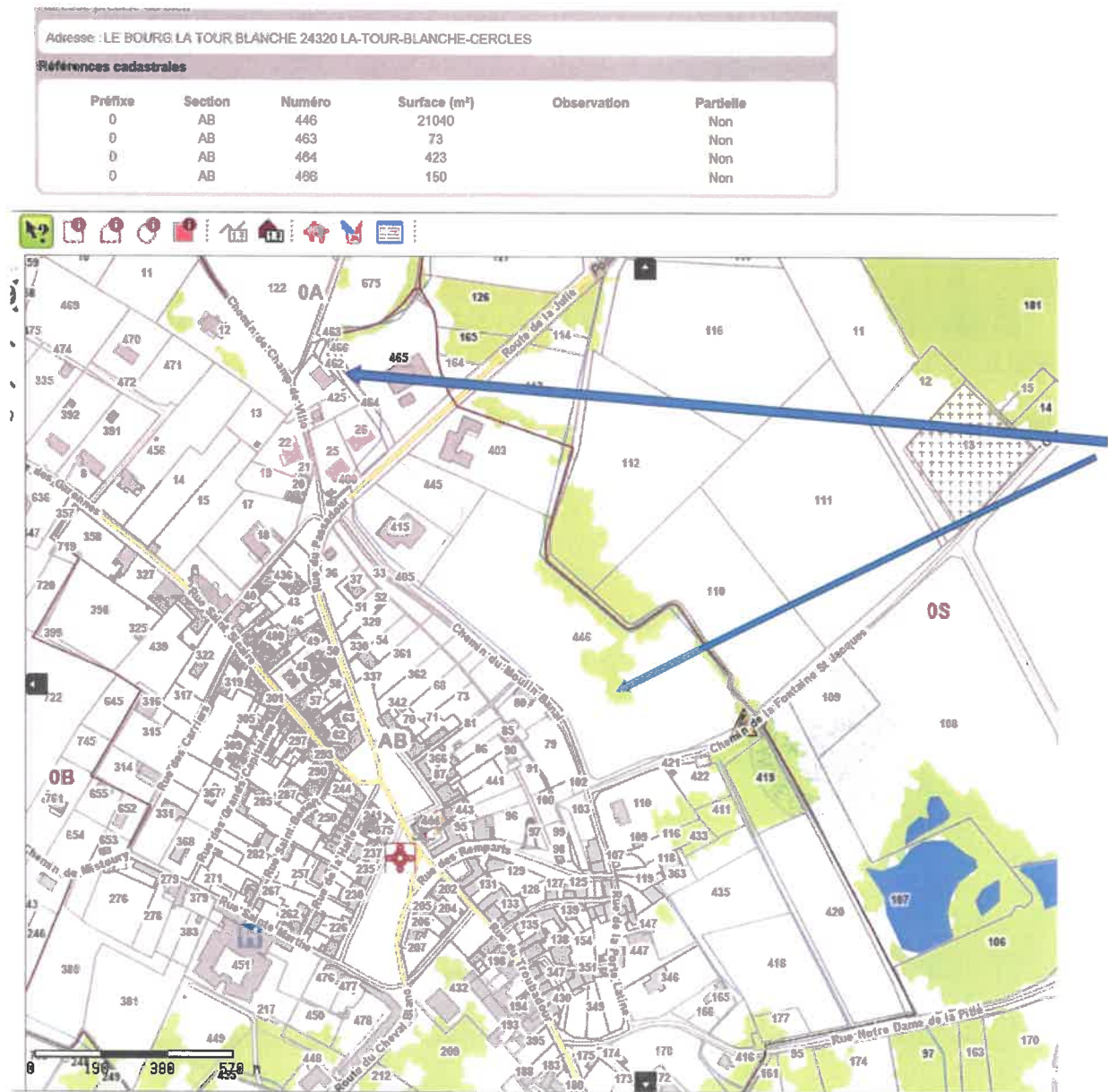
16) MEAC

Rencontre lors de la prochaine réunion du mercredi 8 mars avec Mr Antoine Gueneau directeur du site Meac de Bourg des Maisons.

Il présentera les projets de MEAC.

Une enquête publique débutera le 15 mars 2023 concernant une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire aux lieux-dits Bois de Halas, Bourgogne, Jovelle, Au cheval Blanc et les Boiges.

17) Droit de préemption sur une parcelle



Après discussion la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

18) Info tarif électricité 2023

Le bouclier tarifaire et/ou amortisseur électricité, permettront de limiter la hausse des prix, déjà contenue par la stratégie d'achat dans le cadre du groupement de commandes SDE24, avec en moyenne un budget électricité 2023 équivalent à 1,8 x budget électricité 2022 pour les bâtiments.

Pour l'éclairage public, il conviendra de prévoir un budget électricité équivalent à 1,3 x budget électricité 2022. Il est à noter que les contrats d'Eclairage Public ne bénéficieront pas de l'amortisseur électricité, le coût du kWh étant inférieur au coût à partir duquel l'amortisseur peut s'appliquer.

19) 8 Mai

Dans le but de préparer le 8 mai plusieurs points sur abordés :

Qui inviter ? les plus de 65 ans

Menu : demande de devis aux commerçants de la commune.

Cérémonie du 8 Mai ? Cérémonie à Cercles à 10 h 30 et 11 h 30 à La Tour-Blanche et vin d'honneur de part et d'autre.

20) Demande d'emplacement beauty truck

Demande d'emplacement pour un beauty truck (institut de beauté ambulant). Il est donné un avis favorable à cette demande.

21) Calendrier des manifestations

Un calendrier des manifestations sera réalisé afin de tenir la population informée des sorties possibles sur la commune.

22) Questions diverses

Manuel Arcus : il intervient afin de demander si la commune peut étudier le dispositif panneau pocket afin d'informer ou alerter les habitants.

Fin de la réunion 21 h 30

Le Maire
Daniel Bonnefond

Le secrétaire de séance
Passié Daniel

